

Vous trouverez dans cet article les dernières annonces concernant la lutte contre l'épidémie de Coronavirus dans le diocèse. Nous vous invitons également à consulter l'agenda où vous serez informés des événements annulés et reportés.

Message de l'archevêque et du vicaire Général suite au déclenchement du stade 3 :

Les lieux de culte restent ouverts mais les célébrations sont annulées. Seules les funérailles peuvent être célébrées mais dans une intimité stricte et en respectant des consignes sanitaires.

Chers amis,

Après l'annonce tardive hier soir du déclenchement du stade 3 du Coronavirus, avec l'archevêque, nous vous remercions d'avoir géré avec discernement et au mieux concernant les célébrations dominicales de ce jour. J'ai dialogué ce matin avec la préfecture du Doubs et je tiens à vous en rendre compte. Ces préconisations sont aussi valables pour la Haute-Saône puisque c'est un décret ministériel qui s'applique à l'ensemble du territoire.

Voici ce que j'ai reçu du directeur de cabinet, M. Jean Richert, ce matin :

Monsieur le vicaire général,

Je vous prie de trouver ci joint le lien vers l'arrêté publié au JO de ce matin : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041722917&dateTexte=&categorieLien=id>.

S'agissant des lieux de culte, le premier ministre a annoncé hier soir la fermeture des lieux de rassemblements de personnes, à l'exception des lieux de cultes, qui resteront ouverts, mais en y reportant les cérémonies et offices autres que les funérailles, lesquelles devront être célébrées dans une intimité stricte et respectueuse des consignes sanitaires de distanciation sociale (espaces entre les personnes, absence de contacts interpersonnels, etc...).

Communiqués officiels du diocèse de Besançon sur les consignes à respecter concernant le coronavirus :

Vous trouverez ci-dessous le message de Mgr Jean-Luc Bouilleret, archevêque du diocèse de Besançon, à destination des prêtres, des acteurs pastoraux du diocèse et de l'ensemble de la communauté catholique.

Il y a un communiqué pour le département du Doubs où les rassemblements sont limités à 50 personnes (sur décision de la préfecture). Ces communiqués ont été validés par les préfectures du Doubs et de la Haute-Saône.

Consignes concernant le coronavirus (COVID-19) dans le Doubs =

<https://www.diocese-besancon.fr/documents-a-telecharger/coronavirus-communique-du-diocese-de-besancon-doubs.pdf>